

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020-007**

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 31 janvier 2020

**LE 6 février 2020**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	59
Votants	62
Pouvoirs	3

**OBJET : REVISION DES TARIFS ABONNEMENT INTERNET PEPINIERE CAP@CITES AU 1ER FEVRIER 2020**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

**PRESENTS :**

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. LE MAO, BONNET, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELETTY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, CACAN.

M. JEGOU suppléant de M. DOBBELS  
M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, GATAULT, DATRIER, MONTEIL- MAYAUD, RAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, MOTTIER, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DOBBELS, LACOSTE, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, VIROL, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIEL.

**POUVOIRS :**

Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. AUDI

**OBJET : REVISION DES TARIFS ABONNEMENT INTERNET PEPINIERE CAP@CITES AU**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibérations antérieures, le Conseil Communautaire a décidé des principaux tarifs pour la pépinière Cap@cités pour les entreprises hébergées.

**Que** les services facturés aux entreprises hébergées sont :

- des prestations obligatoires : une redevance d'occupation de leurs bureaux privatifs, la participation aux charges des parties communes, un pack service de base (accueil, courrier, signalétique intérieure, accès aux animations, accès aux salles de réunions,...), leurs charges individuelles d'électricité, chauffage et eau pour ceux qui ont un point d'eau dans leur bureau.
- des services à la carte : téléphone, accès internet, photocopies, secrétariat, organisation de petits déjeuners, fournitures,...

**Considérant que** certains tarifs sont à revoir en fonction de l'évolution des tarifs des fournisseurs et ou des services fournis.

**Que** les loyers des entreprises hébergées, les participations aux charges, le pack service de base et la plupart des services à la carte restent inchangés.

**Que** seul, l'abonnement internet est modifié.

**Que** l'abonnement par mois et par bureau était de 15 € HT. Il augmente à 20 € HT/mois/bureau suite à la mise en service de la Fibre à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide des modifications de tarifs tels que décrits précédemment, et de leur mise en application à partir du 1<sup>er</sup> février 2020.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette grille de tarifs.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	<b>14 FEV. 2020</b>	Pour extrait conforme	<b>14 FEV. 2020</b>
Délibération certifiée exécutoire à compter du	<b>14 FEV 2020</b>	Périgueux, le	<b>14 FEV. 2020</b>

Le Président  
Jacques AUZOU

